

C0136

2 JOURS

GESTION LOCATIVE ET ACTION SOCIALE IMPAYÉS ET CONTENTIEUX

# SURENDETTEMENT ET PROCÉDURES DE RÉTABLISSEMENT PERSONNEL

## ENJEUX

### Maîtriser un dispositif complexe impacté par la loi ELAN.

Le nombre croissant des dépôts de dossiers de surendettement et la multiplication des procédures de rétablissement personnel se traduisent pour beaucoup de bailleurs sociaux par un risque d'augmentation des effacements de créance. Il devient désormais indispensable de développer de véritables partenariats, notamment avec la Banque de France, dans la perspective d'une gestion du surendettement non pas subie mais coproduite avec le locataire.

## PUBLIC

Conseiller social. Travailleur social. Agent des services contentieux et pré-contentieux.

## OBJECTIFS

- › repérer les procédures de traitement des situations de surendettement et de rétablissement personnel
- › intégrer les changements apportés par les nouveaux textes
- › proposer des alternatives argumentées à la commission et au juge, dans une logique de coproduction de solutions
- › analyser le positionnement des CAF relatif aux décisions concernant l'APL.

## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Ce stage prend appui sur l'étude des textes législatifs et réglementaires ainsi que sur la jurisprudence.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## ANIMATION

Christophe CHAUMANET, Consultant-formateur et Christine GRILLE, Juriste et formatrice en gestion locative et contentieux.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

27 et 28 février 2025  
19 et 20 mai 2025

18 et 19 septembre 2025  
1<sup>er</sup> et 2 décembre 2025

## DÉROULÉ & CONTENU

### 1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

### 2 PENDANT - EN GROUPE

- **Typologie des locataires en impayé**
- **Le traitement du surendettement : ce qui a changé**
  - › une procédure plus rapide (délais de décision de la commission, durée des plans, déjudiciarisation des PRP)
  - › la transparence et le droit d'information des tiers
  - › interaction des procédures contentieuses avec les effacements consécutifs
- **Revue pas-à-pas de la procédure de traitement des situations de surendettement**
  - › l'état d'endettement du débiteur
  - › la phase amiable : déterminer un plan d'apurement réaliste
  - › les mesures imposées
  - › forfaits de la commission, négociation et contestation du bailleur
- **Le rétablissement personnel**
  - › sans liquidation
  - › avec liquidation
- **Définir la stratégie du bailleur face aux mesures imposées par la commission**
  - › la démonstration de la mauvaise foi est-elle encore une stratégie efficace ?
  - › négocier avec la Banque de France un plan d'apurement réaliste
  - › modélisation d'une contestation
  - › les risques de la contestation et l'impact sur les montants de dettes à effacer
- **Protocole de cohésion sociale et effacements liés aux conséquences du PRP**
- **Les relations entre la commission de surendettement, la CCAPEX et le FSL, la CAF.**

### 3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

**PRIX NET : 1610 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Patricia SIVAKUMAR - 06 64 41 09 26. [patricia.sivakumar@afpols.fr](mailto:patricia.sivakumar@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)